

Pastell : 1.4 AUTRES CONTRATS

DEC n°106/2023

DECISION

**Objet : LOT01-DOMMAGE AUX BIENS.  
Sinistre 21/06/2023-PANNEAU VOIRIE-Indemnisation**

- Vu le Code des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment l'article L 2122-22
- Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 25 juin 2023 portant délégation au maire en vertu de l'article 2122-22 du CGCT,
- Vu l'indemnisation des dégâts par l'auteur des faits.
- Le Maire soussigné,

DECIDE :

**ARTICLE 1 :** L'indemnisation proposée par l'auteur des faits pour le sinistre est acceptée.

Objet : Panneau voirie- Place du Général de Gaulle-Poteau acier galvanisé d'un panneau Stop

Date sinistre : 21/06/2023

Montant des dommages : 88.51€

Règlement par chèque bancaire n°7670733-Crédit Mutuel-26/06/2023

**ARTICLE 2 :** La présente décision sera inscrite au registre des délibérations de la Commune.

A Wormhout le 14/09/2023

Le Maire,

**David CALCOEN**



Acte rendu exécutoire par  
Transmission en Sous-Préfecture le :  
Publication ou notification le :

Le Maire,

**David CALCOEN**

